

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1988

Artikel: La faiblesse de la force de l'habitude : au-delà de l'initiative Minder
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La faiblesse de la force de l'habitude

Au-delà de l'initiative Minder

André Gavillet - 26 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22904>

L'initiative Minder aura incontestablement sa place dans l'inventaire et la particularité des initiatives de la démocratie directe suisse.

Rarement le pronostic fut aussi peu assuré, car d'une part le poids d'economiesuisse et de ses millions mis au service de la propagande et d'autre part l'influence habituelle des notables locaux faisaient douter que la proposition Minder puisse contrebalancer l'avis du Conseil fédéral et du

Parlement - et à l'unanimité des cantons.

Ce qui est à relever est la prise de position flottante de la gauche syndicale et la mollesse du groupe socialiste des Chambres, qui ne s'engagea pas pleinement dans le soutien à l'initiative. Les problèmes techniques soulevés avaient peu d'importance, sauf le point précis où les managers des grandes entreprises cotées en bourse définissaient

eux-mêmes les critères généraux de leur propre rétribution, avec l'accord des actionnaires.

A plus long terme, une fois retombés les commentaires d'actualité, l'explication de fond entre les partenaires sociaux devrait être publiquement et clairement annoncée et préparée, vu les difficultés que va devoir affronter la Suisse, sur le plan économique, dans ses relations extérieures.

Le succès de l'initiative Minder: une claque symbolique à la nomenclatura économique

Le peuple a manifesté son opposition aux salaires exorbitants servis aux dirigeants d'entreprises. Pourtant le texte adopté ne freinera pas la cupidité des managers

Jean-Daniel Delley - 26 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22899>

L'intitulé de [l'initiative Minder](#) «contre les rémunérations abusives» - la version allemande «gegen die Abzockerei» parle plus crûment d'accaparement - a fort bien traduit le mécontentement populaire. Les montants extravagants et indécents versés à des managers arrogants sont une insulte à tous les salariés qui contribuent à la création de richesse.

Les tergiversations parlementaires et les moyens considérables déployés au cours de la campagne par les adversaires de l'initiative n'ont fait qu'amplifier ce mécontentement. Les millions alignés par economiesuisse pour convaincre l'opinion n'ont pas suffi face aux 72 millions promis au retraité Vasella, comme l'a noté ironiquement un commentateur. La vague protestataire a noyé le débat technique; l'analyse comparée

des textes de l'initiative et du contre-projet indirect, de leurs faiblesses et de leurs atouts respectifs n'a à coup sûr pas entamé le sentiment de colère si bien exprimé par l'entrepreneur schaffhousois Thomas Minder.

Reste que la campagne a occulté l'inadéquation du moyen proposé par l'initiative comme d'ailleurs par le contre-projet: pour limiter l'avidité des managers, il